



# ACADEMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## SEMAINE DES LANGUES

Du 16 au 20 mars 2026



<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3497>

# PROGRAMME 2026

<b>COURRIER AUX PROFESSEURS DE LANGUE .....</b>	<b>4</b>
<b>LA COUPE DES POLYGLO.T. 2026 .....</b>	<b>6</b>
<b>LA DICTÉE POLYGLOTTE .....</b>	<b>7</b>
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	8
2. PUBLIC .....	8
3. LANGUES CONCERNÉES & CATÉGORIES .....	8
4. ÉQUIPES .....	9
5. DÉROULÉ DU CONCOURS .....	9
6. JURY .....	10
7. LAURÉATS & COMMUNICATION DES RÉSULTATS .....	11
8. CONTACT .....	11
<b>LES CHAUSSETTES DE L'ARCHIDUCHESSE .....</b>	<b>12</b>
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	13
2. PUBLIC .....	13
3. DATE & LIEU .....	13
4. INSCRIPTIONS .....	14
5. MODALITÉS .....	14
6. RÉCAPITULATIF .....	15
7. GRILLES D'ÉVALUATION .....	15
8. CONTACT .....	16
<b>LES DÉFIS POLYGLOTTES .....</b>	<b>17</b>
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	18
2. PUBLIC CONCERNÉ .....	18
3. LANGUES CONCERNÉES .....	18
4. ÉQUIPES ET CATÉGORIES .....	19
5. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE .....	19
6. PREUVES DEMANDÉES .....	19
7. MODALITÉS, DATE ET LIEU .....	19
8. INSCRIPTION .....	20
9. RÉCAPITULATIF .....	20
10. JURY .....	21
11. RÉSULTATS .....	21
12. CONTACT .....	21

<b>JEUNES AUTEURS POLYGLOTTES .....</b>	<b>22</b>
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	23
2. PUBLIC CONCERNÉ .....	23
3. DATE & LIEU .....	23
4. MODALITÉS .....	23
5. INSCRIPTIONS .....	25
6. JURY .....	25
7. RÉSULTATS .....	26
8. CONTACT .....	26
<b>TOURNOI ACADEMIQUE DE DÉBATS CITOYENS.....</b>	<b>27</b>
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	28
2. PUBLIC CONCERNÉ.....	28
3. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE « DÉBATS CITOYENS » .....	29
4. DÉROULEMENT DES DÉBATS .....	29
5. MODALITÉS PRATIQUES.....	29
6. VAINQUEURS DU TOURNOI .....	30
7. CONTACT .....	30



## COURRIER AUX PROFESSEURS DE LANGUE

Orléans, le 03 novembre 2025

Les Inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux de langue vivante  
Les Inspecteurs de l'éducation nationale des enseignements généraux de langue vivante

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de Langue vivante  
S/c de Mme ou M. le Chef d'établissement

Madame, Monsieur,

L'académie d'Orléans-Tours célébrera la semaine des langues du **16 au 20 mars 2026**. Différents dispositifs académiques vous sont proposés : **l'organisation doit permettre à chaque établissement de s'inscrire à une ou plusieurs actions, selon ses souhaits et afin que le plus d'élèves possible en bénéficient**.

Cette année, **trois nouveautés** s'invitent dans le programme !

D'une part, les « Défis des Polyglottes » permettront à tous les élèves de s'engager et de participer entre ce jour et la semaine des langues.

D'autre part, l'académie récompensera l'établissement qui se sera le plus engagé et le mieux illustré dans la Semaine des langues 2026.

Enfin, cette année, une cérémonie de remise des prix sera organisée pour tous les concours académiques : de plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

**L'inscription à ces différentes actions s'effectuera du lundi 05 au vendredi 30 janvier 2026** à partir d'un formulaire en ligne regroupant tous les dispositifs : il ne sera donc renseigné qu'une seule fois par établissement, par le chef d'établissement ou le professeur coordonnateur de l'équipe LVE (toute inscription devant bien entendu recueillir au préalable l'accord du chef d'établissement). **Le lien vers ce formulaire sera adressé par courrier électronique aux établissements le 05 janvier 2026.**

Vous trouverez ci-après le règlement de chacune des manifestations ainsi que le nom des inspecteurs à contacter pour toute question complémentaire.

Nous vous engageons à participer très nombreux à ces manifestations interlangues dans l'intérêt des élèves et pour le rayonnement de la discipline, et vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Les IA-IPR LVE et les IEN EG LVE

## PRINCIPES DE LA « COUPE DES Polyglo.T. »



# LA COUPE DES Polyglo.T. 2026

La coupe des Polyglo.T. récompense l'établissement qui se sera le plus engagé et le mieux illustré dans la Semaine des langues 2026.

Trois catégories seront distinguées : Collège, LEGT, LP.

L'établissement recevra un trophée qu'il conservera un an, en attendant de le remettre en jeu l'année suivante !

LUNDI 16 MARS 2026

Élèves de 3<sup>ème</sup> (COLLÈGE) et lycéens (LEGT et LP)



# LA DICTÉE POLYGLOTTE

DICTÉE COLLABORATIVE

(langues proposées : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais)

# RÈGLEMENT 2026

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce concours consiste en une dictée d'un texte dont chaque paragraphe est lu dans une langue différente. Le fichier de la dictée est fourni quelques jours avant le concours à chaque établissement inscrit.

Le lundi 16 mars 2026, pendant une heure sur le temps scolaire, les élèves volontaires sont réunis dans une même salle. Chaque élève participant prend individuellement en note le paragraphe dicté dans la LVE dans laquelle il est inscrit. Les participants disposent ensuite du reste de l'heure pour se concerter en se regroupant langue par langue afin d'établir la version commune dans chaque langue. Puis, tous les participants décident ensemble de l'ordre dans lequel les extraits doivent être placés pour former un texte cohérent. Ils adressent ensuite leurs textes, placés dans le bon ordre, au jury.

Les participants n'ont accès à aucun outil numérique pendant toute la durée du concours.

## 2. PUBLIC

Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> et de lycée (LEGT et LP) sont invités à participer, dans l'une des langues dont ils suivent un enseignement dans l'établissement.

Les locuteurs natifs ne sont pas autorisés à participer dans leur langue maternelle.

## 3. LANGUES CONCERNÉES & CATÉGORIES

La dictée est possible dans les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais.

Pour les collèges ne proposant l'enseignement que de 2 LVE, la participation des 2 LVE est requise.

Pour les collèges proposant l'enseignement de 3 LVE ou plus, la participation de 3 LVE est requise.

Pour les LEGT et LPO (dans la voie générale), la participation de 3 LVE est requise.

Pour les LP, la participation de 2 LVE est requise.

Le fichier audio fourni à l'établissement est adapté à la configuration déclarée par l'établissement au moment de l'inscription.

Plusieurs catégories sont distinguées :

- Une catégorie « Collège » ;
- Une catégorie « Lycée général et technologique » ;
- Une catégorie « Lycée professionnel ».

Dans chacune des catégories, 3 prix sont attribués. Les équipes lauréates recevront un diplôme et une récompense.

## 4. ÉQUIPES

Une équipe est constituée de plusieurs élèves, répartis dans chacune des langues dans lesquelles l'établissement s'est inscrit (entre 2 et 6 élèves par langue). Quand 3 LVE participent, une équipe peut donc compter au total entre 6 et 18 élèves ; quand 2 LVE participent, entre 4 et 12 élèves.

Par exemple :

- un collège peut inscrire une équipe en allemand, anglais et espagnol, dans laquelle se trouveront 4 élèves concourant en allemand, 5 en espagnol et 6 en anglais ;
- un LEGT peut inscrire deux équipes : l'une en allemand, anglais et espagnol (comptant respectivement 6 élèves pour chaque langue) et l'autre en anglais, espagnol et italien (comptant respectivement 4, 6 et 5 élèves) ;
- un LP peut inscrire deux équipes en anglais et espagnol, qui compteront chacune plusieurs élèves (entre 2 et 6) pour l'anglais et plusieurs pour l'espagnol (entre 2 et 6).

Chaque équipe est constituée de **plusieurs langues** et compose dans une **salle distincte**.

Si votre établissement a inscrit plusieurs équipes, vous déterminerez en amont de la dictée le numéro de chaque équipe, qui sera reporté sur le document final envoyé au jury.

Exemple : un établissement a inscrit 2 équipes : l'une en allemand, anglais et espagnol, l'autre en anglais, espagnol et portugais. On désignera l'équipe allemand-anglais-espagnol comme "Équipe n°1" et l'équipe anglais-espagnol-portugais comme "Équipe n°2".

Chaque équipe compose dans une salle distincte et envoie sa propre production sur laquelle figure le nom de l'établissement et le numéro de l'équipe.

## 5. DÉROULÉ DU CONCOURS

L'inscription des établissements s'effectue du 05 au 30 janvier 2026 sur le formulaire en ligne « Semaine des langues 2026 » qui sera adressé le 05 janvier à tous les établissements et figurera également sur la page dédiée de notre portail (cf. page du portail académique des LVE : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3497>).

Les établissements inscrits reçoivent le fichier numérique de la dictée le vendredi 13 mars par voie électronique. Ce fichier permet de procéder à la dictée dans la configuration que l'établissement aura déclarée dans le formulaire d'inscription (par exemple : allemand, anglais, espagnol).

Dans le cas où l'établissement aurait inscrit plusieurs équipes avec des configurations différentes, il pourra utiliser le même lien pour faire faire la dictée à toutes les équipes inscrites.

Le lundi 16 mars, pendant une heure décidée par l'établissement (au plus tard de 17h à 18h), chaque équipe est réunie dans une même salle équipée d'un vidéo-projecteur avec un son de bonne qualité. Au moins un professeur est présent pour encadrer l'équipe et s'assurer que les participants ne recourent à aucun outil numérique.

Le ou les professeur(s) présents diffuse(nt) le fichier de la dictée (enregistré par des assistants de langue vivante étrangère affectés dans l'académie d'Orléans-Tours). Aucune pause n'est à prévoir : le texte est lu plusieurs fois à une vitesse qui permet aux élèves de le prendre en note. La ponctuation est également dictée. Les changements de langue entre les différents paragraphes sont annoncés.

Les participants ne prennent en note que la partie du texte dans la langue pour laquelle ils sont inscrits (par exemple : les hispanisants notent la partie en espagnol, les italianisants en italien, etc.). Ils écrivent au crayon sur une feuille vierge.

Aucune aide extérieure n'est autorisée, y compris venant des professeurs : les élèves ne peuvent pas utiliser internet, ni dictionnaire papier ou en ligne, ni aucun matériel numérique.

À l'issue de la dictée, pendant le temps restant de l'heure, les participants se regroupent langue par langue et se concertent pour arrêter l'unique version manuscrite de leur dictée qui sera transmise au jury.

Une seule version du texte est transcrise sur le papier (pas de choix laissé au jury entre différentes orthographies).



Puis, toute l'équipe se met d'accord sur **l'ordre dans lequel placer les extraits dans chaque langue** pour que le texte soit cohérent ; les différents extraits sont numérotés et scannés dans le bon ordre.

Le texte final est transmis au début de l'heure suivante au secrétariat de l'établissement, qui le scanne en un seul document (dans l'ordre retenu par chaque équipe) et l'adresse au plus tard à 18h à [lve@ac-orleans-tours.fr](mailto:lve@ac-orleans-tours.fr).

## 6. JURY

Le jury est constitué de professeurs des langues concernées, qui travaillent à partir d'une grille d'évaluation adossée aux critères du CECRL. Seront également pris en compte : l'ordre des textes, l'exactitude de la transcription, la graphie (esthétique générale de la copie), la ponctuation, les accents, les majuscules.

## 7. LAURÉATS & COMMUNICATION DES RÉSULTATS

L'équipe gagnante est celle qui obtiendra dans sa catégorie la meilleure note au regard du barème établi. Des lauréats ex-aequo sont possibles.

Les participants sont informés de la publication du palmarès par un mail adressé à leur établissement ; les lauréats sont invités à venir chercher leur récompense lors d'une cérémonie qui se déroulera au Château de Chambord le 27 mai 2026.

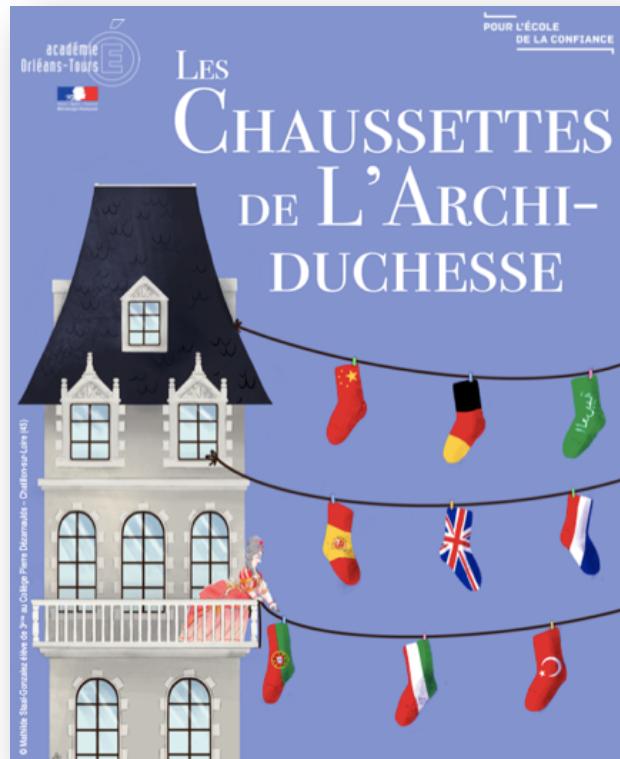
## 8. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

- Péré ANDRES-SALOM, IA-IPR ([Pere.Andres-Salom@ac-orleans-tours.fr](mailto:Pere.Andres-Salom@ac-orleans-tours.fr))
- Elsa DELCUZOUL, IA-IPR ([Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr](mailto:Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr))
- Muriel PHILIPPE, IA-IPR ([Muriel.Philippe@ac-orleans-tours.fr](mailto:Muriel.Philippe@ac-orleans-tours.fr))

MARDI 17 MARS 2026

Collégiens (cycle 3, cycle 4) & Lycéens (LEGT & LP)



# LES CHAUSSETTES DE L'ARCHIDUCHESSE

CONCOURS DE VIRELANGUES EN LANGUES ÉTRANGÈRES  
(allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe)

# RÈGLEMENT 2026

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Des élèves du cycle 3, du cycle 4, de la classe de seconde et du cycle terminal participent à un concours de virelangues organisé soit entre plusieurs établissements soit au sein de leur propre établissement. Les participants sont retenus par leurs professeurs sur la base du volontariat, et non en fonction de leur niveau général de maîtrise de la langue étrangère du concours.

Les équipes sont constituées de 3 élèves d'un même collège ou d'un même lycée, et de préférence d'un même niveau de classe. Le nombre d'élèves inscrits doit être un multiple de trois s'inscrivant dans la fourchette ci-dessous.

Les équipes sont unilingues.

- Si l'établissement choisit de participer à un concours inter-établissements, chaque collège ou lycée inscrit présente entre un minimum de 6 équipes (soit 18 élèves) et un maximum de 15 équipes (soit 45 élèves), à répartir entre les différentes langues participantes (les élèves d'une même équipe concourent tous les trois dans une seule et même langue étrangère).

*Par exemple, un collège ou un lycée pourra présenter 7 équipes en anglais, 4 équipes en espagnol et 4 équipes en allemand, soit 45 élèves ; un autre collège ou un autre lycée pourra présenter 2 équipes en anglais, 2 équipes en italien et 2 équipes en portugais, soit 18 élèves.*

- Si l'établissement choisit de participer seul, il peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite dans chacune des langues concernées.

## 2. PUBLIC

Élèves de collège (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) et de lycée (LEGT ou LP : 2<sup>nde</sup>, cycle terminal - LVA, LVB, LVC). Les locuteurs natifs ne peuvent pas participer au concours dans leur langue maternelle, et les professeurs veilleront à ce qu'ils ne puissent concourir que dans une langue qui n'est pas la leur.

## 3. DATE & LIEU

Dans le cadre de la Semaine des langues (16-20 mars 2026), la finale du concours se tiendra dans plusieurs établissements de l'académie le **17 mars 2026, de 9h à 13h**.

## 4. INSCRIPTIONS

Chaque établissement souhaitant participer au concours doit inscrire ses élèves via le formulaire en ligne « Semaine des Langues 2026 » **du 05 au 30 janvier 2026** (cf. page du portail académique des LVE : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3497>).

Lors de cette inscription, l'établissement sélectionnera le lieu souhaité pour la finale parmi les deux choix possibles suivants : soit au sein même de l'établissement, soit dans un établissement proche que vous avez déjà identifié, après avoir sollicité et recueilli l'accord préalable du chef de l'établissement d'accueil.

## 5. MODALITÉS

### En amont du concours

- La liste des virelangues est constituée par les IA-IPR et les référents.
- Elle est diffusée auprès des participants via le portail interlangue de l'académie d'Orléans-Tours.
- Les enseignants décident de la façon dont ils travailleront ces phrases (rituel de début de cours, liens avec les objectifs phonologiques de la séquence, lors des séances d'AP...).
- Au sein de chaque équipe, les élèves se répartissent les phrases. Ils devront s'auto-évaluer, coopérer, négocier et s'appuyer sur les forces de chacun pour réussir au mieux (pour le collège, voir les compétences des domaines 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture).

### Déroulé du concours

Le concours se déroule en 2 parties et 6 manches :

- La première partie (dans les établissements inscrits) vise à garder les meilleures équipes de chaque collège ou lycée (entre au minimum 6 et au maximum 15 équipes de 3 élèves dans une même langue), si l'établissement participe à une finale inter-établissements. Si l'établissement choisit de participer seul, les professeurs sélectionnent autant d'équipes qu'ils le souhaitent dans chacune des langues concernées. Chaque établissement organise ensuite à sa guise la sélection entre les équipes.

- Les phrases de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches sont connues des élèves.
- Les phrases de la 3<sup>ème</sup> manche sont inconnues des élèves et n'ont pas été entraînées au préalable.

Les élèves disposent de 10 à 15 minutes pour découvrir les phrases, mobiliser leurs compétences en phonologie, s'entraîner et se répartir les phrases au sein de l'équipe.

- La finale (inter-établissements ou au sein même de l'établissement inscrit) réunira et départagera les équipes retenues lors de la phase précédente le 17 mars 2026 (**entre au minimum 6 et au maximum 15 équipes de 3 élèves pour une même langue dans le cas d'une finale inter-établissements uniquement**).
  - Les phrases de la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> manche sont connues des élèves.
  - Les phrases de la 6<sup>ème</sup> et dernière manche sont inconnues des élèves.
 Les élèves disposent de 10 à 15 minutes pour découvrir les phrases, mobiliser leurs compétences en phonologie, s'entraîner et se répartir les phrases au sein de l'équipe.

Le déplacement pour participer à la finale est à la charge des établissements. Les organisateurs communiqueront les résultats à [Bruno.Bouchard@ac-orleans-tours.fr](mailto:Bruno.Bouchard@ac-orleans-tours.fr) pour publication du palmarès sur le portail académique interlangue de l'académie d'Orléans-Tours et ce, **avant le 25 mars 2025 (délai de rigueur)**.

## 6. RÉCAPITULATIF

Quand ?	Où ?	Quoi ?	Évaluation	Résultat
Du 2 février au 13 mars 2026	dans chaque collège ou lycée inscrit	Demi-finales : 1 <sup>ère</sup> manche 2 <sup>ème</sup> manche 3 <sup>ème</sup> manche	Au moyen d'une grille d'évaluation académique	Sont qualifiées autant d'équipes de 3 élèves que le collège ou le lycée en a inscrit (min. 6 et max. 15 si le collège ou le lycée choisit une finale inter-établissements).
Le jour de la finale (17 mars 2026)	dans l'un des établissements organisateurs ou au sein même de l'établissement inscrit	Finales en établissement : 4 <sup>ème</sup> manche 5 <sup>ème</sup> manche 6 <sup>ème</sup> manche	Au moyen d'une grille d'évaluation académique	
Le 27 mai 2026 à Chambord	Annonce des résultats et publication sur le portail académique. Pour les <b>lauréats volontaires</b> , « Grande Finale Académique au Château »			

## 7. GRILLES D'ÉVALUATION

Les différentes grilles d'évaluation (cycle 3, cycle 4, seconde et cycle terminal) sont à télécharger depuis la page : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3494>

## 8. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

- Bruno BOUCHARD, IA-IPR ([Bruno.Bouchard@ac-orleans-tours.fr](mailto:Bruno.Bouchard@ac-orleans-tours.fr))
- Christelle MÉTIVIER-LIAIGRE ([Christelle.Liaigre@ac-orleans-tours.fr](mailto:Christelle.Liaigre@ac-orleans-tours.fr))

MERCREDI 18 MARS 2026

Élèves de la 6<sup>ème</sup> à la terminale (voie générale, technologique, professionnelle) et étudiants de BTS et CPGE



# LES DÉFIS POLYGLOTTES

CONCOURS DE DÉFIS COLLECTIFS EN LANGUES ÉTRANGÈRES  
(allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français langue étrangère, français langue seconde, italien, japonais, portugais, russe, turc)

# RÈGLEMENT 2026

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Chaque équipe inscrite participe au titre de l'établissement, il n'y a donc qu'une seule équipe inscrite par établissement.

Chaque équipe est invitée à relever un maximum de défis parmi ceux proposés et collecter les éléments de preuve demandés. Sauf mention contraire, les défis peuvent être réalisés dans plusieurs langues et par des groupes d'élèves différents. Certains défis peuvent être réalisés plusieurs fois dans la même langue.

Certains défis peuvent être réalisés de façon collective, faire appel aux personnels de l'établissement (assistant de LVE compris) et/ou aux familles. Il peut également être fait appel aux élèves des établissements partenaires à l'étranger.

En fonction de leur nature, les défis peuvent être réalisés en classe, dans l'établissement ou en dehors de l'établissement.

Ils peuvent être relevés par une classe complète, par plusieurs classes ou par un ou des groupes d'élèves.

Seront valorisés le nombre de défis accomplis et le nombre de langues dans lesquelles ils auront été relevés.

Les professeurs intègreront les défis comme ils le souhaitent à leurs séquences d'apprentissage et pourront entraîner les élèves, le cas échéant, dans le cadre du cours habituel.

## 2. PUBLIC CONCERNÉ

Tous les élèves de la 6ème à la terminale générale, technologique ou professionnelle. Les étudiants de STS et de CPGE peuvent également participer en s'intégrant à l'équipe de l'établissement.

*NB : un locuteur natif ne peut pas participer dans sa langue maternelle.*

*Par exemple, les établissements partenaires à l'étranger ne pourront participer dans leur langue maternelle, mais peuvent entraîner les autres participants et relever eux-mêmes des défis dans toute autre langue du concours.*

## 3. LANGUES CONCERNÉES

Sauf mention contraire dans le règlement des défis, chaque défi peut être réalisé dans une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français langue étrangère (pour les élèves des établissements partenaires à l'étranger), français langue seconde, italien, japonais, portugais, russe, turc. Ainsi, chaque équipe peut faire appel

aux compétences des élèves et de leur entourage pour relever un ou plusieurs défis dans l'une de ces langues, même si elle n'est pas enseignée dans l'établissement.

*Par exemple, si un ou plusieurs défis peut être relevé en langue russe parce qu'un parent russophone se propose d'aider les élèves à le réaliser dans un établissement où le russe n'est pas enseigné, le défi peut être relevé.*

## 4. ÉQUIPES ET CATÉGORIES

Ce dispositif permet de concourir dans l'une des catégories suivantes : collège, lycée professionnel ou lycée général et technologique. Chaque équipe inscrite participe au titre de l'établissement, il n'y a donc qu'une seule équipe inscrite par établissement. Les LPO sont invités à faire participer dans leur équipe les élèves de la voie professionnelle, générale et technologique. Le cas échéant, ils s'inscrivent dans la catégorie LEGT. Dans le cas où seuls des élèves de la SEP participeraient, l'établissement peut s'inscrire dans la catégorie LP.

*Par exemple : une cité scolaire peut ainsi inscrire une équipe en son nom dans la catégorie « Collège » et une équipe en son nom dans la catégorie « Lycée professionnel » OU une équipe en son nom dans la catégorie « Collège » et une équipe en son nom dans la catégorie « Lycée général et technologique ».*

## 5. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Chaque équipe est constituée d'autant d'élèves qu'il y a de volontaires.

Ainsi, l'équipe qui concourt au nom de l'établissement peut être composée d'une classe complète, de plusieurs classes ou de plusieurs groupes d'élèves et/ou étudiants. Les différents participants peuvent se répartir les défis ou tous les réaliser.

*Par exemple, le défi A sera relevé par le groupe d'élèves 1 en allemand et le groupe d'élèves 2 en italien, le défi B sera relevé par le groupe d'élèves 3 (pour rappel, un même défi peut être réalisé dans plusieurs langues, sauf mention contraire dans le règlement).*

## 6. PREUVES DEMANDÉES

La nature des preuves demandées est précisée dans la fiche Défis de la session. Pour chaque défi, un nombre maximal de preuves est mentionné : l'établissement opère le cas échéant une sélection des preuves à envoyer.

## 7. MODALITÉS, DATE ET LIEU

Dès la diffusion du programme de la Semaine des langues, le 03 novembre 2025, les professeurs peuvent accéder à la liste des défis de la session. Ils peuvent alors constituer l'équipe de l'établissement et, le cas échéant, répartir les défis.

En fonction de leur nature, les défis sont réalisés en établissement ou en dehors de l'établissement entre novembre 2025 et mars 2026.

Entre le 02 mars et le 18 mars 2026 à 18h, l'établissement valide sa participation en adressant à [LVE@ac-orleans-tours.fr](mailto:LVE@ac-orleans-tours.fr) en un seul envoi via l'application FileSender<sup>1</sup>, l'ensemble des preuves sélectionnées<sup>2</sup>.

Les fichiers seront impérativement nommés comme suit :

Département-Catégorie(CLG ou LP ou LEGT)-Commune-Nom de l'établissement-Lettre du défi-Langue-N° de la preuve

Par exemple : 36-CLG-CHATEAUROUX-Jean Moulin-D-Italien-3

**Attention : tout fichier reçu hors délai ou mal nommé ne sera pas pris en compte.**

Veuillez noter que chaque participant ayant produit ou apparaissant dans au moins l'une des preuves aura dû préalablement renseigner une fiche d'autorisation de captation et de diffusion des travaux<sup>3</sup>. Il appartient aux établissements de conserver ces fiches d'autorisation pendant une durée d'un an.

À l'issue des travaux du jury, ces fiches pourront vous être réclamées pour proclamation du palmarès final. Le non-renvoi de ces fiches engendrera la disqualification de l'établissement.

Ces fiches sont téléchargeables sur la page : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3670>

## 8. INSCRIPTION

L'établissement procèdera à l'inscription, **obligatoire**, à partir du lundi 05 janvier et **au plus tard le vendredi 30 janvier 2026** via le formulaire « Semaine des langues 2026 » (cf. <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3497>).

## 9. RÉCAPITULATIF

Quand ?	Où ?	Quoi ?	Qui ?
Nov.	Portail des langues : <a href="https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3670">https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3670</a>	Annonce du programme de la Semaine des langues.  Publication de la liste des défis polyglottes.	

<sup>1</sup> L'application est accessible depuis le portail Arena.

<sup>2</sup> Nous vous recommandons de ne pas attendre le dernier moment pour éviter les problèmes techniques liés à l'encombrement.

<sup>3</sup> Ces autorisations ne concernent que la captation et la diffusion au sein du jury. Aucun fichier ne sera publié en ligne.

Nov.-mars	En établissement	Constitution de l'équipe de l'établissement.  Réalisation des défis en équipe sous l'impulsion et la mutualisation des professeurs.	Professeurs  Élèves, étudiants, familles, personnels de l'établissement, partenaires étrangers.
Entre le 02 et le 18 mars 2026 à 18h	Via FileSender	Sélection des preuves les plus convaincantes	Professeurs et participants (modalités de sélection au choix de l'établissement)
		Envoi des preuves associées (toutes les preuves sont envoyées en une seule fois). <i>Pour rappel, les autorisations de captation et de diffusion doivent être conservées pendant un an et pourront être réclamées à l'établissement, qu'il soit ou non lauréat.</i>	Professeurs ou secrétariat de l'établissement

## 10. JURY

Un jury académique, constitué de professeurs des langues concernées, jugera de la validité des défis relevés et attribuera le nombre de points correspondant à chaque défi réalisé.

Les décisions du jury sont souveraines et ne sauraient être contestées.

## 11. RÉSULTATS

Plusieurs catégories de prix sont proposées afin de prendre en compte la diversité des niveaux de scolarisation : collège, lycée professionnel, lycée général et technologique. L'équipe gagnante est celle qui obtiendra dans sa catégorie le meilleur score au regard du barème établi. Des lauréats *ex-aequo* sont possibles.

Les équipes lauréates recevront un diplôme et une récompense.

## 12. CONTACT

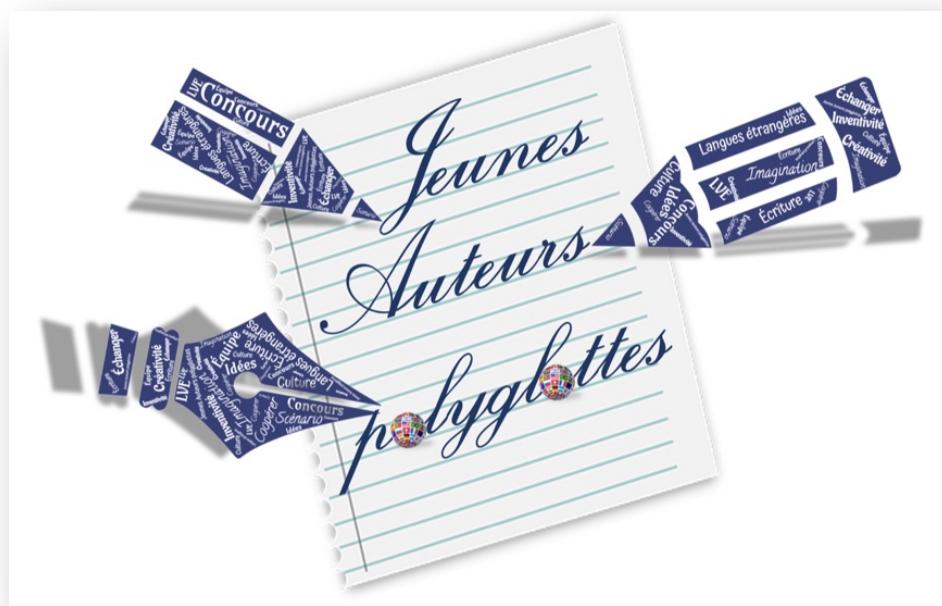
Christophe GOARANT, IA-IPR ([Christophe-Jacq.Goarant@ac-orleans-tours.fr](mailto:Christophe-Jacq.Goarant@ac-orleans-tours.fr))

Elsa DELCUZOUL, IA-IPR ([Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr](mailto:Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr))

Muriel PHILIPPE, IA-IPR ([Muriel.Phillippe@ac-orleans-tours.fr](mailto:Muriel.Phillippe@ac-orleans-tours.fr))

JEUDI 19 MARS 2026

Élèves de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> LVA & LVB  
Élèves de cycle terminal LVA, LVB ou LVC



# JEUNES AUTEURS POLYGLOTTES

CONCOURS D'ÉCRITURE EN LANGUES ÉTRANGÈRES  
(allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais,  
portugais, russe, turc et français langue étrangère)

# RÈGLEMENT 2026

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Durant la même matinée, en temps limité, des élèves d'un même établissement rédigent dans plusieurs langues vivantes étrangères enseignées dans l'établissement des textes créatifs pour répondre à un scénario interlangue envoyé la veille par courriel dans les établissements participants. Les élèves prennent connaissance du scénario le jour du concours.

La créativité des élèves, leur capacité à réinvestir des connaissances culturelles sur les pays dont ils apprennent la langue, à mettre en œuvre des stratégies d'écriture développées en classe et aussi leur faculté à collaborer leur permettront de créer des textes originaux correspondant au scénario qui leur est proposé.

*Ne peuvent concourir que les textes conformes au règlement et reçus dans les délais.*

## 2. PUBLIC CONCERNÉ

- Élèves de 3<sup>ème</sup> LVA et LVB (y compris les 3<sup>ème</sup> prépa métier, les prépa-seconde et les élèves de SEGPA) de l'académie d'Orléans-Tours ;
- Élèves de 2<sup>nde</sup> LVA et LVB de lycée général, technologique, polyvalent ou professionnel de l'académie d'Orléans-Tours ;
- Élèves de première et de terminale LVA, LVB et LVC de lycée général, technologique, polyvalent ou professionnel de l'académie d'Orléans-Tours.

Les locuteurs natifs rédigeront dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle.

## 3. DATE & LIEU

Le concours aura lieu **le jeudi 19 mars 2026** dans chaque établissement inscrit, dès le début des cours et durant 4 heures (par exemple : de 8h à 12h, de 8h30 à 12h30 ou de 9h à 13h). Les productions seront à envoyer par voie électronique au plus tard à 14h à [ce.ipr@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ipr@ac-orleans-tours.fr).

Chaque établissement souhaitant participer au concours doit inscrire ses élèves via le formulaire en ligne « Semaine des Langues 2026 » du 05 au 30 janvier 2026 (cf. page du portail académique des LVE : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3497>).

## 4. MODALITÉS

Chaque établissement concourt en interlangue :

- Pour les lycées généraux, technologiques et polyvalents, la participation de 3 LVE minimum est requise ;
- Pour les lycées professionnels, la participation de 2 LVE minimum est requise ;
- Pour les collèges ne proposant l'enseignement que de 2 LVE, la participation des 2 LVE est requise
- Pour les collèges proposant l'enseignement de 3 LVE ou plus, la participation de 3 LVE minimum est requise.

ATTENTION, dans tous les cas, il est impératif que chaque équipe inclue des représentants de **toutes les LVE inscrites**.

Dans chacune des langues représentées, la matinée du jeudi 19 mars 2026 est banalisée pour au moins un professeur de LVE et 4 à 15 élèves par équipe interlangue. Les élèves qui participent sont volontaires. **Un même établissement peut présenter plusieurs équipes, à condition que les mêmes langues soient impliquées dans chaque équipe.** Chaque équipe interlangue concourt séparément.

**Par exemple :**

- L'établissement XXX inscrit 15 élèves dans 3 LVE différentes : l'anglais (6 élèves), l'espagnol (4 élèves), l'italien (5 élèves). L'établissement inscrit une seule équipe interlangue.
- L'établissement YYY inscrit 30 élèves dans 3 LVE différentes : l'allemand (7 élèves), l'anglais (12 élèves) et l'espagnol (11 élèves). Les élèves seront répartis dans deux équipes interlangue (équipe A et équipe B) de 15 élèves maximum, chacune intégrant les trois langues d'inscription avec un nombre d'élèves par langue qui peut être variable.

Le scénario du concours sera envoyé la veille sur la messagerie de l'établissement et sur celle du professeur référent. Il se présentera sous forme d'un diaporama pour faciliter une prise de connaissance dynamique et ludique du scénario en plénière.

Dans la mesure du possible, la matinée du concours se déploie dans deux salles au moins pour faciliter les phases de travail langue par langue, dont une salle informatique ou le CDI avec des postes reliés à Internet : en effet, les élèves auront besoin de faire des recherches et d'avoir accès à des dictionnaires en ligne. Les recherches sur Internet et la consultation de dictionnaires papier et/ou en ligne sont autorisées mais les élèves devront veiller à bien gérer leur temps. L'utilisation d'un traducteur en ligne ou d'une IA générative n'est pas autorisée. Il appartient aux professeurs encadrants de veiller à faire respecter cette consigne. Le jury se réserve le droit d'écartier ou de pénaliser les productions qui y auraient eu recours.

**ATTENTION :** le jury n'acceptera pas le plagiat ni des citations trop longues. Les dictionnaires suivants sont recommandés :

- en allemand, <https://dict.leo.org/allemand-fran%C3%A7ais/>

- en anglais, <https://dictionary.cambridge.org/fr> ou <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english> ou <https://www.oxfordlearnersdictionaries.com/> ou <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english-french>
- en espagnol, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-espagnol>
- en italien, <https://www.garzantilinguistica.it/> (inscription gratuite).

Le matin, les élèves prennent connaissance du scénario, s'organisent pour constituer les groupes requis et rédigent puis saisissent les productions demandées. Selon le scénario, une médiation **en langue anglaise** peut être nécessaire.

Les professeurs guident les élèves, attirent leur attention sur la nécessité d'une bonne gestion de leur temps mais s'abstiennent de leur fournir de l'aide pendant les phases de rédaction.

À 14h au plus tard, l'établissement envoie au secrétariat des IA-IPR ([ce.ipr@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ipr@ac-orleans-tours.fr)) les productions de chaque équipe (un fichier par équipe) **exclusivement au format pdf** ainsi que la liste nominative des élèves composant chaque équipe sur le document joint à cet effet lors de l'envoi du scénario.

**Par exemple :**

- L'établissement XXX a inscrit une seule équipe interlangue. Une seule production finale sera envoyée à l'issue du concours ; elle regroupera les productions dans chaque langue.
- L'établissement YYY a inscrit deux équipes interlangue (cf supra). Chaque équipe enverra un document regroupant les productions dans chaque langue : l'équipe A enverra un seul document regroupant les productions en allemand, en anglais et en espagnol de l'équipe A, l'équipe B enverra un seul document regroupant les productions en allemand, en anglais et en espagnol de l'équipe B. L'établissement enverra par conséquent deux documents.

## 5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via le formulaire « Semaine des Langues 2026 » du 05 au 30 janvier 2026 (cf. page du portail académique des LVE : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3497>)

## 6. JURY

Le jury est constitué de professeurs des langues concernées, qui travaillent à partir d'une grille d'évaluation adossée aux critères du CECRL. Il lira tous les textes conformes au règlement et reçus dans les délais imposés.

Les décisions du jury sont souveraines et ne sauraient être contestées.

## 7. RÉSULTATS

Plusieurs catégories de prix seront proposées afin de prendre en compte la diversité des niveaux de scolarisation.

Les équipes lauréates recevront un diplôme et une récompense. Chaque équipe participante non lauréate recevra une attestation de participation. L'équipe gagnante est celle qui obtiendra dans sa catégorie le meilleur score au regard du barème établi. Des lauréats ex-aequo sont possibles.

Les participants sont informés de la publication du palmarès par un mail adressé à leur établissement ; les lauréats sont invités à venir chercher leur récompense lors d'une cérémonie qui se déroulera au Château de Chambord le 27 mai 2026.

## 8. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

Carine FAUVET, IA-IPR ([Carine.Fauvet@ac-orleans-tours.fr](mailto:Carine.Fauvet@ac-orleans-tours.fr))

Muriel PHILIPPE, IA-IPR ([Muriel.Phippe@ac-orleans-tours.fr](mailto:Muriel.Phippe@ac-orleans-tours.fr))

VENDREDI 27 MARS 2026

Lycéens (LEGT & LP)



# TOURNOI ACADEMIQUE DE DÉBATS CITOYENS

TOURNOI DE DÉBATS EN LANGUE ÉTRANGÈRE  
(allemand, anglais, espagnol, italien)

# RÈGLEMENT 2026

Nous sommes ravis de vous annoncer que le tournoi académique des Débats citoyens en langue étrangère se déroulera toute la journée du **vendredi 27 mars 2026** dans un établissement orléanais qui vous sera communiqué à l'issue de la validation de l'inscription début février.

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le professeur, dans sa (ses) classe(s), ou avec un groupe constitué au sein d'un club, développe l'argumentation, le débat, la controverse, afin de préparer les élèves au tournoi qui se déroulera dans le cadre de la Semaine des Langues 2026, et qui se tiendra **le vendredi 27 mars 2026**.

Le principe est de faire s'opposer deux équipes de quatre élèves sur des sujets en lien avec les programmes. Ils portent essentiellement sur la citoyenneté, la culture et l'éthique.

Chaque équipe défend une position « pour » ou « contre » qui est tirée au sort. Les débatteurs sont donc amenés à défendre une position qui peut être différente de ce qu'ils pensent véritablement.

Les élèves échangent pour convaincre l'autre équipe en proposant un argumentaire pertinent, bâti collectivement et illustré d'exemples.

Le cas échéant, des phases de qualification en interne dans les établissements pourront être organisées courant février ou mars.

Le 27 mars 2026, une journée académique opposera les équipes finalistes. Un seuil maximum d'équipes par langue a été fixé pour la finale académique.

Les équipes sont composées de cinq membres maximum. Pour chaque débat, quatre titulaires seront désignés parmi ces cinq élèves. Ces équipes peuvent être constituées indifféremment d'élèves provenant de plusieurs classes et de plusieurs niveaux.

Chaque équipe inscrite est encadrée par au moins un enseignant de la langue concernée et, dans la mesure du possible, d'un second accompagnateur. Les deux accompagnateurs doivent être en mesure de faire partie du jury de la langue de l'équipe qu'ils accompagnent pour évaluer la qualité du débat (professeur de langue, professeur de DNL/ETLV, assistant de langue, étudiant de master MEEF, etc.). Il s'agit en effet de pouvoir constituer le nombre de jurys nécessaire au déroulement du tournoi.

## 2. PUBLIC CONCERNÉ

Le tournoi s'adresse à tous les élèves des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels, à l'exception des locuteurs natifs dont la langue maternelle est la langue du débat. Les locuteurs natifs ne concourront donc pas dans leur langue maternelle.

Un même élève ne peut pas concourir dans plusieurs langues.

### 3. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE « DÉBATS CITOYENS »

9h30-16-30

Le matin, chaque équipe est placée dans une poule afin de procéder aux débats de qualification. Le nombre d'équipes par poule varie en fonction du nombre total de participants inscrits.

À l'issue de cette phase, les équipes qui sont arrivées en tête de leur poule s'affrontent en demi-finale l'après-midi, puis les vainqueurs des demi-finales se retrouvent en finale.

Durant les demi-finales, les autres équipes peuvent faire des débats "amicaux", avec la possibilité de modifier la composition des équipes si les élèves le souhaitent et sous la surveillance des professeurs accompagnateurs.

Tous les participants au tournoi d'une même langue se retrouvent pour assister à la finale de la langue concernée. Leurs encouragements pour les équipes finalistes sont les bienvenus.

### 4. DÉROULEMENT DES DÉBATS

Les sujets des débats sont des affirmations formulées en langue étrangère. Un tirage au sort détermine quelle équipe est « pour » l'affirmation et laquelle est « contre ». Le modérateur, un professeur qui accompagne une des autres équipes, énonce le sujet, précise le rôle attribué aux équipes (équipe « pour » / équipe « contre »), et veille au respect du temps imparti.

Les participants préparent leurs arguments pendant quinze minutes.

L'équipe « pour » est invitée par le médiateur à ouvrir le débat. Il est recommandé aux élèves et au public d'adopter une attitude fair-play et de stricte neutralité au cours des débats.

Le débat proprement dit dure dix à quinze minutes, à l'issue desquelles le médiateur propose une pause de deux à trois minutes. Chaque équipe se concerte alors pour préparer une conclusion qu'elle est invitée à présenter.

Le jury, qui peut être constitué de deux enseignants ou d'un enseignant et un étudiant ou d'un enseignant et un assistant de langue, délibère pendant quelques minutes et détermine l'équipe vainqueur en s'appuyant sur la grille d'évaluation (cf. portail des langues : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3496>), sans communiquer le résultat aux participants.

### 5. MODALITÉS PRATIQUES

Les professeurs sont invités à préparer les élèves le plus tôt possible dans le contexte retenu le plus pertinent pour les apprentissages des élèves : classe ou groupe constitué.

L'inscription de l'établissement, **obligatoire**, s'effectue **du 05 au 30 janvier 2026** sur le formulaire en ligne « Semaine des langues 2026 » qui sera adressé le 05 janvier à tous les établissements.

Chaque établissement inscrit deux équipes au maximum pour l'anglais ; pour les autres langues, le nombre d'équipes inscrites est plus ouvert. Cependant, **en fonction du nombre d'inscrits, il pourra être demandé aux professeurs d'organiser en interne, en février-mars 2026, des poules de qualification en amont de la finale académique. Les établissements recevront un courriel d'information début février 2026** pour confirmer et valider leur inscription, précisant le nombre d'équipes pouvant concourir par langue et le lieu de la journée académique.

Le déplacement pour participer à la journée académique est à la charge des établissements. Afin de limiter le coût par établissement, un transport mutualisé peut être envisagé avec les autres établissements participant ou encore avec une sortie pédagogique organisée sur la ville d'Orléans le même jour pour d'autres élèves de l'établissement, en particulier lorsque l'utilisation des transports en commun est impossible. Le déjeuner du midi est à prévoir par les participants en dehors de l'établissement (pique-nique à emporter ou achat en ville).

La journée académique se déroulera **le vendredi 27 mars 2025 à Orléans**. Les lieux seront précisés ultérieurement sur le portail des langues et lors du courriel de validation de l'inscription des équipes.

## 6. VAINQUEURS DU TOURNOI

L'équipe vainqueur du tournoi est celle qui remporte la victoire en finale. Le jury de la finale est souverain dans sa décision et pourra prendre en compte le *fair-play* et la posture des différents débatteurs pour désigner l'équipe vainqueur.

Le nom de l'établissement vainqueur du tournoi 2026 sera publié sur le portail des langues.

Les débatteurs des équipes finalistes recevront un diplôme en fin d'année scolaire dans leur établissement. Les vainqueurs se verront remettre un lot à l'issue de la finale. Les débatteurs des équipes finalistes recevront un diplôme de félicitations lors de la cérémonie de remise des prix organisée pour tous les concours académiques.

## 7. CONTACT

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

**Allemand** : Emmanuelle BELLAMY, [Emmanuelle.Bellamy@ac-orleans-tours.fr](mailto:Emmanuelle.Bellamy@ac-orleans-tours.fr) et Irene D'AUBIGNY, [Irene.d-Aubigny@ac-orleans-tours.fr](mailto:Irene.d-Aubigny@ac-orleans-tours.fr)

**Anglais** : Lidwine JURADO, [Lidwine.Feldmann@ac-orleans-tours.fr](mailto:Lidwine.Feldmann@ac-orleans-tours.fr) et Simon FAUVEL, [Simon.Fauvel@ac-orleans-tours.fr](mailto:Simon.Fauvel@ac-orleans-tours.fr)

**Espagnol** : Aurore SILHOL, [Aurore.Ansermino@ac-orleans-tours.fr](mailto:Aurore.Ansermino@ac-orleans-tours.fr)

**Italien** : Marianne URBANET (IA-IPR), [Marianne.Urbanet@ac-versailles.fr](mailto:Marianne.Urbanet@ac-versailles.fr)

**IA-IPR référent** : Elsa DELCUZOUL : [Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr](mailto:Elsa.Delcuzoul@ac-orleans-tours.fr)

# **BELLE SEMAINE DES LANGUES À TOUS !**